

Questions au Feuilleton

Les pétitionnaires déclarent humblement que: Attendu que les pensions indexées pour tous les Canadiens et Canadiennes sont essentielles pour permettre aux personnes à la retraite de protéger la valeur de leur pension contre les effets nuisibles de l'inflation.

Attendu que d'autres employeurs et d'autres gouvernements reconnaissent le besoin de l'indexation, et négocient par conséquent la protection des prestations de pension contre l'inflation, ou adoptent des lois à cet effet.

Attendu que le projet de loi C-33 va abolir la protection légiférée de la pleine protection contre l'inflation à l'égard des prestations de pension de tous les employés de la Fonction publique fédérale acquises dans l'avenir, bien que ces employés aient versé et continueront de verser 7.5 p. 100 de leur salaire au titre de leurs prestations de pension, y compris la pleine protection contre l'inflation.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement maintienne la pleine indexation, légiférée, des prestations de pension de la Fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Traduction]

L'AVORTEMENT—LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les membres de la congrégation du Révérend Roger K. Moore, de ma circonscription, et concernant la décision de la Cour suprême d'autoriser l'avortement sur demande. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement fédéral et aux législateurs provinciaux de considérer les conséquences tragiques de cette décision et de prendre immédiatement des mesures en vue de protéger, de défendre et de faire respecter les droits de l'enfant à naître.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 314 et 332.

[Texte]

LA SCHL—LES SUBVENTIONS À TORONTO

Question n^o 314—**M. Young:**

1. En a) 1988, jusqu'à ce jour, b) 1987, des fonds ont-ils été dégagés par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour le logement à Toronto et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent-ils?
2. Des unités de logement ont-elles été subventionnées, en Ontario, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, dans l'affirmative, a) combien, b) quel est le montant de subvention affecté à chacune de ces unités?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

1. a) et b) Oui. L'activité prévue en 1988 dans la RMR de Toronto vise d'une part, à créer 1 431 nouveaux logements

subventionnés dont les coûts seront partagés dans une proportion de 60 et 40 p. 100 par le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario et d'autre part, à allouer, 7 372 millions de dollars pour la rénovation. Le nombre de logements peut varier selon les coûts. En outre, on prévoit que 589 logements seront offerts par le Programme fédéral de coopératives d'habitation.

Les engagements correspondants pour l'année 1987 dans la RMR de Toronto ont été les suivants: 1 984 nouveaux logements subventionnés, une somme de 8 017 millions de dollars pour la rénovation et 167 logements offerts par le Programme fédéral de coopératives d'habitation.

2. Oui. a) En Ontario, l'activité prévue en 1988 vise à offrir de l'aide pour la création de 6 147 nouveaux logements subventionnés dont les coûts seront partagés dans une proportion de 60 et 40 p. 100 par le gouvernement fédéral et la province (cette proportion est de 75/25 p. 100 pour le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones), et à consacrer 25,34 millions de dollars à la rénovation. De plus, on prévoit que 1 765 logements seront produits dans le cadre du Programme fédéral de coopératives d'habitation.

En Ontario encore, les engagements correspondants pour l'année 1987 se chiffrent ainsi: 6 398 nouveaux logements subventionnés, un montant de 26,967 millions de dollars pour la rénovation et 1 367 logements offerts dans le cadre du Programme fédéral de coopératives d'habitation.

b) La part fédérale des coûts globaux à l'égard de tous les engagements de logement social en Ontario pour 1987 et 1988 se chiffre à environ 1,2 milliard de dollars annuellement. Le budget pour 1987 et 1988 affecté au programme fédéral de coopératives d'habitation en Ontario est d'environ 2,3 millions de dollars par année.

LES COMPTES DE PENSIONS DE RETRAITE DE 1986-1987

Question n^o 332—**M. Crofton:**

1. En ce qui concerne les comptes de pension de retraite de 1986-1987 relatifs a) aux Forces canadiennes, b) à la Fonction publique, quelles sommes (i) y ont été versées par les membres (ii) y ont été versées par le gouvernement (iii) y ont été versées au titre des intérêts (iv) ont été payées aux retraités ou à leurs ayants-droit?
2. Quels étaient les soldes de ces deux comptes à la fin de l'exercice?

L'hon. Pat Carney (président du Conseil du Trésor): 1. a) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes: 1986-1987

1. (a) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes: 1986-1987

(i) Contributions des adhérents	\$ 130,867,098
(ii) Contributions du gouvernement	\$ 232,803,915
(iii) Intérêt gagné	\$ 1,545,909,113
(iv) Pensions	\$ 425,915,688

(b) Compte de pension de retraite de la Fonction publique: 1986-1987

(i) Contributions des adhérents	\$ 552,330,411
(ii) Contributions des employeurs:	
Gouvernement	\$ 397,926,126
Sociétés de la couronne	\$ 119,618,297
Total	\$ 517,544,423
(iii) Intérêt gagné	\$ 2,445,350,033
(iv) Pensions	\$ 826,003,699